

Nouméa, le 18 septembre 2020

**CIRCULAIRE EXAMENS EPS**  
Session 2020  
**BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE**

Pôle  
Expertise  
des Etablissements  
et de la Pédagogie

Inspection Pédagogique  
du 2<sup>nd</sup> degré

VR/CMAI/ALB  
n° /2020

Affaire suivie par  
Anne LE BOUHILLEC  
Chargée de mission auprès de  
l'inspection en  
Éducation Physique et  
Sportive

Bureau 220  
Téléphone  
(687) 26 62 21  
Fax  
(687) 26 62 07  
Mél.  
Inspection.eps@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
Immeuble Flize  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://eps.ac-noumea.nc>

**DESTINATAIRES :**

- Établissements publics d'enseignement secondaire
- Direction Diocésaine de l'École Catholique
- Direction de l'Alliance Scolaire de l'Église Évangélique
- Lycée Agricole de Nouvelle-Calédonie (Pouembout)
- Vice-Rectorat des Iles Wallis et Futuna
- Ambassade de France à Port-Vila – Vanuatu (pour l'Ecole Française de Port-Vila)

**Objet :** Modalités d'évaluation de l'Education Physique et Sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique.

Vu l'arrêté du 21 décembre 2011 paru au BO n°7 du 16 février 2012.

Vu la circulaire du 08 juin 2012 parue au BO Spécial n°5 du 19 juillet 2012, modifiée par la circulaire du 28 août 2013 parue au BOEN n°33 du 12 septembre 2013.

Vu la circulaire n°2015 – 066 du 16 avril 2015 parue au B.O.E.N n°17 du 23 avril 2015 précisant les modalités d'évaluation de l'EPS aux baccalauréats général et technologique définies par l'arrêté du 21 décembre 2011 et applicables à compter de la session 2016.

Vu la circulaire n° 2017-073 du 19-4-2017 qui modifie certaines modalités d'évaluation au baccalauréat général et technologique.

Afin de remplir au mieux son rôle, la commission d'harmonisation des notes doit être en possession d'un dossier complet d'établissement, **il est impérativement composé des documents suivants :**

**Sous chemise 1 :**

- **Les notes de l'établissement, imprimées sur papier à partir de l'application EPSNET** authentifiées par le cachet de l'établissement et **signées par le chef d'établissement** à la fin de la dernière page.

Cette liste, imprimée **par protocole**, sera vérifiée par CHAQUE enseignant d'EPS et signée en bas de chaque page de notes correspondante.

**Lorsqu'un candidat est noté AB sur toutes ses épreuves d'EPS (0/20) mais non démissionnaire** de l'établissement, le professeur confirmera à côté de la note avoir informé l'élève (via la vie scolaire, pro note ou autre), cela pour éviter toute erreur de notation et la double vérification par les membres de la CAHN.

**Sous chemise 2 :**

- **La liste des candidats inaptes partiels, inaptes totaux** imprimée à partir de l'application EPSNET
- **La liste détaillée des élèves inaptes** avec les certificats médicaux originaux correspondants (utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>).
- **La liste des élèves démissionnaires** de l'établissement en cours d'année (officiellement radiés) mais inscrits sur EPS NET : Utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>.



- **Le document « une seule note »** à compléter si le professeur d'EPS du groupe souhaite conserver cette note pour l'examen (utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>). Une attention particulière est recommandée cette année étant donné la demande d'annulation de l'épreuve 1 (mars-avril) de la part de nombreux établissements. La prise en compte des notes de 1<sup>ère</sup>, de l'assiduité et de l'investissement des élèves concernés par une inaptitude pour leur 2<sup>ème</sup> épreuve sera déterminante.

**Sous chemise 3 :**

- **La fiche de renseignements** (utiliser le document téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>) destinée à identifier l'établissement et à présenter son organisation pour l'E.P.S. Chaque enseignant devra y inscrire :
  - les activités pratiquées en classe de terminale **dans l'ordre qui correspond aux propositions de notes du fichier de recueil de notes sur EPS NET** (si des modifications ont été faites par rapport au projet du mois de mars, il faut le préciser et expliquer les raisons (installations, stages, autre ?).
  - la durée des cycles de pratique effective des **classes de terminale**

**Sous chemise 4** (les établissements qui proposent une option facultative d'EPS en CCF) :

- **Les notes des élèves à l'épreuve facultative en CCF, imprimées sur papier à partir de l'application EPSNET** authentifiées par le cachet de l'établissement et **signées par le chef d'établissement** et les professeurs responsables à la fin de la dernière page. **L'enseignant responsable indiquera sur ce document le nombre de filles concernées par cette épreuve et leur moyenne, ainsi que le nombre de garçons concernés et leur moyenne.**

**Dans le cas des lycées polyvalents, merci de renvoyer un dossier spécifique à chaque examen (BAC GT, BAC PRO, CAP/BEP, CAP ADAL), chacun étant constitué des sous-chemises décrites ci-dessus.**

Une réunion interne à chaque établissement doit être prévue pour vérifier les dossiers **en équipe**, avec l'aide du **MEMENTO** téléchargeable sur le site <http://eps.ac-noumea.nc/>.

**La saisie des notes sur EPS NET est possible jusqu'au 06 novembre mais il est recommandé aux équipes d'anticiper la constitution du dossier.**

En effet, les documents demandés doivent impérativement parvenir au vice-rectorat **par courrier avant le 10 novembre 2020**, à l'adresse suivante :

VICE-RECTORAT DE NOUVELLE-CALEDONIE  
Secrétariat des Inspecteurs et Chargés de Mission  
A l'attention de Mme Anne LE BOUHELLEC  
BP G4  
98848 NOUMEA CEDEX

Je vous remercie de votre collaboration.